



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PRÉAVIS MUNICIPAL n° 02– 2024

Remplacement du Pont sur la Venoge

Demande d'un crédit d'investissement

La commission des finances (ci-après « la commission ») composée de MM. Zimmermann (président), Mme Caetano (rapporteure), MM. Harnisch (vice-président), Peyron, Declercq, Jeanbourquin ainsi que M. Landivier (excusé), s'est réunie le lundi 8 janvier 2024 à la Maison de commune en la présence de MM. Pollien (Syndic), Tesse (Vice-Syndic) et Durussel (municipal).

Lors de cette séance, il nous a été présenté le préavis qui vous est soumis et nous avons revu l'ensemble de cette demande. La commission s'est ensuite concertée et a statué sur ce préavis, à l'unanimité des membres présents.

Il ressort que :

- L'importance des dégâts est telle qu'il est nécessaire de remplacer ce pont.
- Le crédit d'étude de CHF 70'000 a déjà été accepté en 2018.
- Ces travaux avaient été prévus dans le plan d'investissement 2021-2026 de la manière suivante : CHF 500'000 (travaux) + CHF 70'000 (forage dirigé).
- La commune s'engage pour un ouvrage à CHF 550'000 (partie pont) mais, selon les termes de la convention négociée avec la commune de Gollion et Valorsa, ce montant pourrait être divisé en trois parts égales.
- Le forage dirigé pour la conduite d'eau potable de CHF 120'000 sera pris entièrement à la charge de la commune, à l'exception des honoraires. Ces derniers devraient être pris en charge en majeure partie par l'AIEE, selon une clé de répartition qui devrait encore être négociée.

En conclusion, la commission à l'unanimité des membres présents propose au Conseil communal de Penthaaz d'approuver le préavis 02-2024 « Remplacement du Pont sur la Venoge - Demande d'un crédit d'investissement », à savoir :

- D'octroyer le crédit de Fr. 600'000.- pour le remplacement du pont sur la Venoge
- D'autoriser la Municipalité à financer ce projet en recourant aux marchés des capitaux pour un montant maximum de CHF 600'000.-, ceci aux meilleures conditions du marché, entraînant ainsi une hausse maximale des intérêts de CHF 10'140.- annuellement.

Penthaaz, le 8 janvier 2024

Le président

Dany Zimmermann

La rapporteure

Jacinta Caetano